



VILLE DE
MARTIGNY

COMMUNIQUÉ - 17.03.2020

Report du délai pour les déclarations d'impôts 2019

Le délai général du dépôt de la déclaration d'impôt 2019 des personnes physiques ainsi que le délai inhérent à la contestation de la retenue de l'impôt à la source (demandes de révisions) sont repoussés du 31 mars 2020 au 31 mai 2020, sans demande de la part du contribuable, annonce le Canton du Valais.

Le Service cantonal des contributions encourage les contribuables à renvoyer la déclaration d'impôt via internet.

Il est recommandé à la population de reporter les demandes non urgentes, d'utiliser le plus possible les prestations en ligne et, si besoin, de prendre contact par téléphone ou par e-mail avec les services de l'Etat. Ces derniers ont été chargés de mettre à disposition un maximum de prestations par voie électronique.

Martigny, le 17 mars 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE